

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2026-26
Séance du Jeudi 02 avril 2026

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	:/
En exercice	: 15	Absents excusés	:/
Présents	: 15	Absents	:/
Date de convocation	: 26/03/2026	Date d'affichage	: 26/03/2026

L'An deux mil vingt-six, le jeudi 02 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Myriam BAUJARD - Pierre-Alain BOURDILLON - Mathieu CHATELAIN - Arlette COURTY - Marianne CUNIN - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Louise MONMUSSON - Jean PARESYS - Bruno PERON - Florence RODRIGUEZ

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Christine GAULUET

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2026 DES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Conformément à l'article L.2322-4 du code de la propriété des personnes publiques
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer la redevance au 1^{er} janvier 2026 :

- Artère aérienne (km) : $65,49 \times 4,405 = 288,48 \text{ €}$
- Artère en sous-sol (km) : $49,11 \times 20,539 = 1008,67 \text{ €}$

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant soit : 1297,15 € à l'article 70323 du budget 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL

